



CONSEIL MUNICIPAL

CE 8 juillet 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 8 juillet 2014 à 19h00.

Présents :	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Alain Letarte	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	M. Jean-Pierre Julien	Conseiller no.3
	Mme Isabelle Proulx	Conseillère no.4
	Mme Sylvie Lafortune	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 346-2014

Sur proposition de madame la conseillère Isabelle Proulx, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**VILLE DE DUPARQUET
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet
Mardi le 8 juillet 2014 à 19 h 00**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance régulière du 3 juin 2014

4. CORRESPONDANCE

4.1 Don 200\$ Clifton Star ressources

4.2 MAMROT : déficit financier

4.3 Renouvellement du fonds de la taxe sur l'essence

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de juin 2014 : (63 265,72 \$)

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Club de l'âge d'Or : sollicite un don
- 6.2 Toiture du Centre des Loisirs
- 6.3 Enseigne non lumineuse : « Hôtel de ville »
- 6.4 Dérogation mineure 166 chemin Baril
- 6.5 Subvention de démarrage : Club de golf Duparquet

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 LS-578 CML : décompte progressif no.3
- 7.2 LS-419 CML : décompte progressif no.3
- 7.3 Branchement 3 citoyens réseau aqueduc chemin Massicotte & Montcalm
- 7.4 Réparations entrée M. Gérald Harrisson

8. RÈGLEMENTS

- 8.1 Avis de motion concernant le règlement no. 08-2014, décrétant un emprunt de 66 905 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2013;

9. LOISIRS

- 9.1 Félicitations au Comité des Loisirs : festivités de la St-Jean
- 9.2 Don d'un tapis roulant

10. DIVERS

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 347-2014

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2014

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Sylvie lafortune, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2014.

4. CORRESPONDANCE

4.1 DON 200\$ CLIFTON STAR RESSOURCES

Information est donnée aux membres du conseil à l'effet que la compagnie Clifton Star Ressources a décidé de faire un don de 200\$ à la Ville pour soutenir la journée « *Corvée embellissement* ».

4.2 MAMROT : DÉFICIT FINANCIER

Les membres du conseil sont informés d'une lettre du MAMOT demandant de leur indiquer les mesures que la Ville entend prendre pour résorber le déficit accumulé.

4.3 RENOUVELLEMENT DU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

Les membres du conseil sont mis au fait d'une nouvelle entente conclue entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures.

Rés.348-2014

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2014 : (63 265,72 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 63 265,72 \$.

COMPTES À PAYER EN JUIN 2014

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Alarme La Sarre	Surveillance annuelle	189,71 \$
Alain Gagné	Concassé	149,47 \$
Bélanger Sauvé	Service Professionnel	591,65 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	104,91 \$
Boucher Lise	Frais Déplacement	17,60 \$
Boucher Lise	Frais Déplacement	59,20 \$
Boucher Lise	Remb. Dépenses Corvée	118,45 \$
Buro concept	Plaque	13,80 \$
CIB	Soutien Technique Permis	339,18 \$
Costello Donald	Contractuelle	200,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	200,00 \$
Club de L'Age D'Or	Souper 30 Mai	180,50 \$
Clyvextco	Vérification Annuelle Caserne	271,54 \$
Clyvextco	Vérification Annuelle Garage	144,88 \$
Clyvextco	Vérification Annuelle HDV	49,44 \$
Clyvextco	Vérification Annuelle CDL	60,94 \$
Clyvextco	Vérification Annuelle Pompe	36,22 \$
Clyvextco	Vérification Annuelle Bibliothèque	36,22 \$
Détection Thermique	Inspection Toiture CDL	461,39 \$
Garage Martin Macameau	Essence / Eau	129,22 \$
Garage Martin Macameau	Corvée	30,18 \$
Garage Martin Macameau	Essence	149,18 \$
Gélinas Équipement	Courroie	21,85 \$
Gélinas Équipement	Courroie	32,77 \$
Gilbert Claudelle	Achat	49,54 \$
Impression Plus	Plexi Hommage	68,42 \$
Impression Plus	Affiches Tournois de Golf	40,42 \$
Jean-Guy Roy Entrepreneur	Niveleuse	809,42 \$
Jean-Guy Pigeon	Pièces	27,77 \$
Les Entreprise Combinées	Batterie / Programmation	126,47 \$
Les Entreprise J,L,R	Contrat	2 346,48 \$
Marcel Baril inc	Tuyau	601,26 \$
Marcel Baril inc	Calcium	8 479,41 \$
Me Guy Bourget Notaire	Dossier SM	588,90 \$
Médias Transcontinental	Avis Public	258,69 \$
M.R.C. D'Abitibi-Ouest	Quotes-Parts	34 055,49 \$
M.R.C. D'Abitibi-Ouest	Quotes-Parts	10 099,30 \$
Pelletier Mylene	Entretien Ménager	150,00 \$
Pelletier Mylene	Entretien Ménager	150,00 \$
Petite Caisse	Remb. Dépenses Poste	168,25 \$
Poste Canada	Timbres	97,73 \$
Produit Pétrolier Harricana	Garage	128,64 \$
Produit Pétrolier Harricana	Garage	171,59 \$
Quincaillerie Palmarolle	Corvée	393,15 \$
Quincaillerie Palmarolle	Planche de pin	15,18 \$
Quincaillerie Palmarolle	Serrures / Planche de pin	40,80 \$
Ressource Naturelle	Avis Mutation	20,00 \$
Signoplus	Panneaux	97,62 \$
Signoplus	Adapteur	47,64 \$

Techni-Lab	Analyses Mai	241,45 \$
Techni-Lab	Analyses Juin	300,08 \$
Télébec Mobilité	Cellulaire	71,40 \$
Traction	Pièces pépîne	32,32 \$
TOTAL :		63 265,72 \$

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 CLUB DE L'ÂGE D'OR : SOLLICITE UN DON

Attendu que le Club de l'Âge d'Or de Duparquet sollicite le conseil pour un don et que la Ville désire soutenir cet organisme;

Rés.349-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et adopté unanimement de donner 600 \$ au Club de l'Âge d'Or de Duparquet.

6.2 TOITURE CENTRE DES LOISIRS

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

6.3 ENSEIGNE NON LUMINEUSE : « HÔTEL DE VILLE »

Attendu que la Ville de Duparquet souhaite faire installer une enseigne sur l'Hôtel de ville en même temps que notre locataire Desjardins;

Attendu que la Ville a demandé des prix pour l'installation d'une enseigne non lumineuse ainsi que le logo; qu'une économie est certaine étant donné que le fournisseur se mobilise une seule fois pour 2 installations; et que la Ville bénéficie d'un clé en main car ce fournisseur est accrédité par la Régie du bâtiment;

Rés.350-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et résolu unanimement d'octroyer à Installations Média-pub de Rouyn-Noranda la fabrication et l'installation de l'enseigne non lumineuse sur le mur extérieur de l'Hôtel de ville au montant de 2 998 \$ en excluant les taxes applicables.

6.4 DÉROGATION MINEURE 166 CHEMIN BARIL

Attendu que le citoyen du 166 chemin Baril souhaite construire un bâtiment accessoire d'une hauteur maximale de 5,3 mètres et que le règlement de la zone 502 permet une hauteur maximale de 4,4 mètres ;

Attendu qu'il y a préjudice sérieux pour le citoyen et que cette dérogation ne porte pas atteinte au voisinage ;

Attendu que le Comité consultatif en urbanisme recommande au conseil d'accepter la dérogation ;

Rés.351-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté unanimement d'accepter la dérogation demandée par le citoyen au 166 chemin Baril que son bâtiment accessoire sera d'une hauteur maximale de 5,3 mètres.

6.5 SUBVENTION DE DÉMARRAGE : CLUB DE GOLF DUPARQUET

Attendu que le Club de Golf Duparquet adresse une demande au conseil municipal pour une subvention de démarrage de l'entreprise. Cette demande est justifiée par le fait que le Club de golf Duparquet est un organisme à but non lucratif (OBNL), géré par un conseil d'administration formé des membres et cet organisme a fait l'acquisition du Club de golf au courant du mois d'avril 2014 ;

Rés.352-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement d'octroyer au Club de golf de Duparquet une subvention au démarrage de 3 000 \$; cette subvention doit être versée en 3 temps :

Pour l'exercice financier 2014 un versement de 1 000 \$;

Pour l'exercice financier 2015 un versement de 1 000 \$;

Pour l'exercice financier 2016 un versement de 1 000 \$.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 CML ENTREPRENEUR, LS578 DÉCOMPTE NO.3

ATTENDU QUE LS578 est le projet de réfection de 2 conduites d'eau potable soit le Chemin du Lac et la rue Desmarais;

ATTENDU QUE l'ingénieur de Stavibel approuve le décompte progressif #3 au 17 juin 2014 pour les quantités exécutées et les montants établis conformément au contrat.

ATTENDU QUE ces ouvrages sont subventionnés à 100% dans le cadre de la programmation TECQ et que la Ville a déjà encaissé une avance de fonds;

Rés.353-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement de payer CML entrepreneur inc. sur le LS578 pour le décompte progressif #3 de 18 154,64 \$ incluant les taxes applicables.

7.2 CML ENTREPRENEUR, LS419 DÉCOMPTE NO.3

Attendu que LS419 est le projet conduite d'aqueduc chemin du Lac ;

Attendu que l'ingénieur de Stavibel a approuvé le décompte progressif #3 conformément au contrat avec l'entrepreneur;

Attendu que ces ouvrages sont subventionnés à 100% dans le cadre de la programmation TECQ et que la Ville a déjà encaissé une avance de fonds;

Rés.354-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et résolu unanimement de payer CML entrepreneur inc. sur le LS419 pour le décompte progressif #3 au 17 juin 2014 de 11 438,43 \$ incluant les taxes applicables

7.3 BRANCHEMENT 3 CITOYENS RÉSEAU AQUEDUC CHEMIN MASSICOTTE & MONTCALM

Attendu que suite à l'exécution des travaux de réfection de la conduite principale de l'aqueduc sur le chemin du Lac il y a 3 citoyens qui devront se raccorder à cette conduite dont les branchements respectifs sont situés à la ligne de leur lot;

Attendu que la Ville souhaite dédommager Messieurs Roy, Harrisson et Dionne qui se brancheront au nouveau réseau;

Rés.355-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement de verser un montant forfaitaire de 500 \$ à chacun des citoyens qui exécuteront leur branchement.

7.4 RÉPARATIONS ENTRÉE M.GÉRALD HARRISSON

Attendu qu'en décembre 2013, pendant l'exécution des travaux d'aqueduc sur le chemin du Lac, la Ville a réparé une fuite sur l'ancienne conduite située sur le terrain privé de M.Harrisson.

Attendu que la Ville souhaite dédommager M. Harrisson pour avoir brisé le terrassement;

Rés.356-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté unanimement d'allouer une somme forfaitaire de 500 \$ à titre de dédommagement pour avoir brisé le terrassement avec de la machinerie.

8. RÈGLEMENTS

8.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NO.08-2014, DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 66 905 \$ POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Isabelle Proulx donne avis de motion concernant le règlement no.08-2014, règlement décrétant un emprunt de 66 905 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2013.

9. LOISIRS

9.1 FÉLICITATIONS AU COMITÉ DES LOISIRS : FESTIVITÉS DE LA ST-JEAN

Attendu que le Comité des Loisirs a organisé les festivités de la St-Jean à Duparquet et que celles-ci ont connu un très grand succès;

Rés.357-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté unanimement d'adresser une lettre pour remercier les bénévoles du comité des Loisirs de leur engagement et pour l'effort investi dans l'organisation des fêtes de la St-Jean 2014.

9.2 DON D'UN TAPIS ROULANT

Les membres du conseil sont informés qu'un citoyen de Duparquet a donné un tapis roulant, équipement qui sera mis à la disposition au Centre de conditionnement physique.

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien commente le fait que la végétation des arbres s'étend le long des chemins;
- Madame la conseillère Sylvie Lafortune a remis la lettre du conseil municipal destinée à la Famille Perron lors des fêtes organisées en leur honneur à La Sarre;
- Monsieur le maire Gilbert Rivard souligne le fait que ce sont les municipalités qui sont responsables des véhicules hors-route qui s'aventurent sur les rues et chemins municipaux. C'est-à-dire que la Ville n'ayant pas de règlement alors les véhicules hors-route sont interdits de passage sur la voie municipale;

11. PAROLE AU PUBLIC

- Commentaires sur les travaux inachevés sur le chemin du Lac;
- Résidence sur la rue de la Caserne;
- Stationnement en oblique au quai municipal;
- Balai dans les rues et le chemin;
- Tonte des pelouses;
- Lot appartenant à la chambre de commerce vs chemin municipal;
- Demande à rencontrer le conseil municipal pour parler de ses projets;
- Demande que le MTQ vienne nettoyer le fossé à la sortie de la ville;

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.358-2014

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h45.